

Lettre d'information n°80-Mars 2021 Cette lettre vous est proposée par INTERSUD, AFRECO et G2C et sera diffusée à leurs fidèles clients

Point d'étape pour le plan de relance

Six mois après son lancement en septembre 2020, il est temps de faire un premier bilan du plan de relance gouvernemental. Et d'en décrypter les principaux volets, tant ce programme est aussi ambitieux que, parfois, complexe à comprendre. Sa ligne directrice cependant est claire : relancer, oui, mais pour relocaliser et verdir l'activité économique.

100 milliards d'euros : tel est le montant du plan de relance présenté par le gouvernement en septembre 2020. Avec trois volets : l'écologie, la compétitivité, et la cohésion sociale. Sont particulièrement soutenus :

la rénovation énergétique des bâtiments, la décarbonation de l'industrie, le développement de l'hydrogène vert, le développement des mobilités du quotidien, la relocalisation de la production industrielle dans les territoires, l'investissement dans les technologies d'avenir.

Autant d'activités et de secteurs que le credit manager pourra donc, dans un contexte par ailleurs morose, regarder d'un œil nouveau puisqu'elles sont potentiellement concernées par des aides d'Etat parfois très généreuses : le coup de pouce peut, dans certains cas, atteindre jusqu'à 80% du montant de l'investissement! Et les retombées peuvent être importantes pour les fournisseurs des entreprises concernées – comme les entreprises spécialistes de la rénovation énergétique par exemple-.

Par ailleurs la baisse des impôts de production et le renforcement des fonds propres des TPME/PME et ETI doivent contribuer à la compétitivité du tissu d'entreprises.

16 milliards d'euros déjà engagés

Six mois plus tard, les premiers bilans commencent à tomber. Ainsi, assure le gouvernement, 10 milliards d'euros ont déjà été engagés en 2020 et 16 à la fin du mois de février 2021, hors comptabilisation de la baisse des impôts de production. Ainsi 2,7 milliards d'euros ont été mobilisés pour la rénovation de plus de 4000 bâtiments publics, et le dispositif MaPrimeRénov'-destiné à aider les travaux de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel- a engrangé, sur le seul mois de janvier 2021, 55 000 candidats, contre 100 000 pour les huit premiers mois de 2020. Dans le domaine industriel, différents fonds existent: fonds de décarbonation de l'industrie, fonds pour les filières aéronautiques et automobiles, fonds d'aide à la relocalisation des secteurs stratégiques (santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie) et fonds destiné à soutenir les projets dans les territoires d'industrie. Fin janvier, 1000 entreprises avaient touché 860 millions d'euros qui ont soutenu des investissements évalués à 4 milliards. Enfin, 950 millions d'euros ont été alloués pour financer des investissements réalisés par des collectivités locales, et qui profitent donc à leurs contractants.

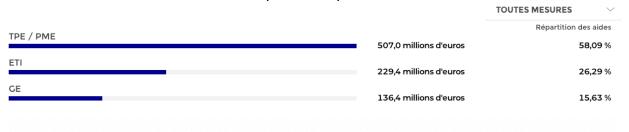
Les PME les plus aidées

Si de nombreux outils interactifs ont été mis en place pour mieux suivre la réalisation de France Relance, comme <u>ce site internet</u> ou encore <u>la cartographie des projets aidés</u> et <u>celle des projets industriels soutenus</u>, certains dispositifs restent encore inconnus des entreprises qui, pourtant, pourraient les utiliser pour mieux résister à la crise. Ainsi, le premier appel à projets du fonds de décarbonation de l'industrie n'avait reçu aucun projet francilien!

Au final, et si l'on s'en tient à l'industrie, l'automobile, l'aéronautique et la santé sont les trois secteurs ayant à ce jour obtenu le plus d'aides, comme le montre l'infographie réalisée par Bercy.

"Agroalimentaire"	85,9 millions d'euros	105 projets
"Automobile"	241,4 millions d'euros	273 projets
"Autres"	9,6 millions d'euros	16 projets
"Aéronautique"	202,3 millions d'euros	266 projets
"Bois"	19,7 millions d'euros	31 projets
"Chimie et Matériaux"	31,9 millions d'euros	60 projets
"Construction"	21,3 millions d'euros	45 projets
"Eau"	2,9 millions d'euros	4 projets
"Electronique"	34,9 millions d'euros	31 projets
"Intrants essentiels à l'industrie"	13,5 millions d'euros	5 projets
"Mines et métallurgie"	28,2 millions d'euros	55 projets
"Mode et Luxe"	20,3 millions d'euros	39 projets
"Mode et luxe"	- millions d'euros	1 projets

Le tissu des TPE/PME et ETI a été celui qui en a le plus bénéficié (cf ci-dessous).



Géographiquement, l'Auvergne Rhone-Alpes a été la grande gagnante de France Relance avec 161 millions d'euros d'aides soit presque deux fois plus que l'Ile-de France, bien moins industrialisée.



Plus la couleur est foncée, et plus la région a reçu d'aides. Source : ministère de l'économie.

A noter cependant que l'Etat n'est pas le seul à avoir concocté un plan de relance. La plupart des régions se sont également montrées volontaristes, de même que certains départements, certaines communautés d'agglomération voire certaines villes. La Région Ile-de-France a ainsi pris des mesures conjoncturelles de relance d'un montant d'1,3 milliard d'euros en juin 2020.

Des fonds pour investir dans la Relance

Plus de 130 fonds, rassemblant environ 12,5 milliards d'euros, sont labellisés « France Relance » . Leur but : flécher l'épargne vers les entreprises françaises. La charte du label impose un minimum de 30 % de l'actif investi dans des entreprises françaises dont 10 % dans des TPE, PME ou ETI. Mais certains peuvent s'engager pour un régime encore plus « strict » avec des pourcentages minimaux respectifs de 60 % et de 20 % sur ces deux critères. Il existe des fonds grand publics, principalement investis dans les valeurs côtées et souscrits via des PEA, PEA-PME, assurance-vie, épargne salariale ; des fonds de capital investissement ouvertrs aux investisseurs non professionnels ; et des fonds professionnels, principalement des fonds de capital investissement.

